

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION SUR LA RUE
MONSEIGNEUR LAURENCE POUR
EFFECTUER DES TRAVAUX AGRICOLES
D'ENSILAGE**

Le Maire de la commune de SAINT-PÉ-DE-BIGORRE,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^e partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

VU la demande en date du 27 août 2026 par laquelle Madame Cécile AZENS demande l'autorisation pour la réalisation de travaux agricoles d'ensilage sur la rue Monseigneur Laurence le samedi 5 septembre 2026.

ARRETE :

Article 1 : Madame Cécile AZENS est autorisée à réaliser des travaux agricoles d'ensilage sur la rue Monseigneur Laurence le samedi 5 septembre 2026 de 8h à 12h.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation sera autorisée au niveau de la zone de travaux. Le stationnement sera interdit pour les véhicules sur la zone de travaux. Les dépassements seront également interdits.

Article 3 : Le stationnement aux abords des travaux sera strictement interdit sauf véhicules nécessaires au chantier.

Article 4 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle ainsi que l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité de la rue, seront assurées par Madame AZENS. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté, affiché dans la commune de SAINT-PE DE BIGORRE sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'ARGELES-GAZOST,
- Le SDIS des Hautes-Pyrénées,
- Madame AZENS.

Fait à Saint-Pé-de-Bigorre, le 28 août 2026.

Jean-Claude BEAUQUESTE
Maire

